



ASSOCIATION DES HABITANTS DE CHARLAIX MAUPERTUIS - AHCM

Cross du CHARLAIX – Dimanche 04 Octobre 2026

Règlement 2026 et

Charte responsable du 35^{ème} cross du CHARLAIX

Lieu : Le Four à Pain, Allée de Châteaueux 38240 Meylan

Règlement :

1. Autorisation

Le cross du Charlaix fait l'objet d'une demande d'autorisation par dépôt d'un dossier sur le site <https://declaration-manifestations.gouv.fr/>. L'autorisation a été donnée le septembre 2026 par l'arrêté N°. Sous réserve information donnée fin septembre.

2. Participation

L'épreuve est ouverte :

Pour le 450 m, Baby cross, aux enfants nés à partir de 2018

Pour le 1,5 km, de Poussin à Minime (2012 à 2017)

Pour le 8,5 Km, Marche active ou balade

Pour le 8,5 km, Cross de Cadets à Master (2011 et avant)

Horaires :

Pour le 1,5 km Poussin à Minime 9h30

Pour le 8,5 Km Marche active ou balade 10h00

Pour le 8,5 km Cross de Cadets à Master 10h30

Pour le 450 m Cross des Bambins 12h00

3. Inscriptions & tarifs :

Le Dimanche 04 octobre 2026, au four à pain, allée de Châteaueux, 38240 Meylan, à partir de 9h00.

L'inscription est gratuite.

4. Assurances & Responsabilité :

L'organisateur, l'Association des Habitants de Charlaix Maupertuis a souscrit une assurance responsabilité civile pour cette épreuve auprès du groupe M.A.I.F. sous le n° **1787782D**

5. Sécurité, Assistance :

Une couverture sanitaire est prévue pendant la durée des épreuves et à l'arrivée. Le vélo ouvrier et le vélo balai sont équipés d'une trousse de premiers soins. Chaque intersection de route sera sécurisée par des signaleurs de l'organisation. Ils seront équipés d'un chasuble jaune fluorescent et de panneau STOP/GO aux traversées de passage piéton. Tous les signaleurs auront la liste des numéros de téléphone des organisateurs situés au départ. Ils auront une fiche de poste qui indique leur position et les attendus de leur poste. Idem pour les jalonneurs du parcours. La course sera fermée après le passage du vélo balai.

6. Liste des signaleurs(ses) et jalonneurs(ses)

Monsieur Gérard ANCEL
Madame Nicole ANCELIN
Monsieur Jean Marc BERTHOLIER
Madame Véronique DEFRENNE
Monsieur Jean Claude DEFRENNE
Madame Isabelle DOUCHET
Monsieur Frédéric DOUCHET
Monsieur Jacques MATHIEU
Monsieur Hendi OBADA
Madame Catherine SOUCHIER
Monsieur Julien VALERO

Toutes ces personnes sont titulaires d'un permis de conduire valide. Nous vous transmettrons les informations sur les numéros et dates d'obtention des permis de conduire en début du mois de septembre.

L'affectation et la fiche de poste seront données le dimanche matin.

7. Ravitaillement :

Pas de gobelet fourni sur le parcours. Ravitaillement à l'arrivée.

8. Service médical :

L'organisateur mettra en place un point médical à l'arrivée. Trousse de premiers soins, boisson fraîche, zone calme à l'étage du four à pain.

Nous nous renseignons auprès de la mairie de Meylan pour avoir accès au DAE du GYMNASSE du CHARLAIX, 34 Chemin de MONARIE, qui est sur le parcours du cross.

9. Engagement, respect de la nature :

Les participants devront prendre connaissance de la charte du participant responsable, ci-dessous. Par celle-ci, ils s'engagent à respecter l'environnement traversé, respecter le balisage, ne pas couper les sentiers, ne pas jeter de déchets sur le parcours, porter assistance à tout coureur en difficulté, le temps que les secours prennent le relais.

10. Classements & Récompenses :

Une médaille à tous les bambins participants.

11. Publication des résultats et Droit à l'image :

Pas de publication de résultat

L'Organisateur s'engage à respecter la charte informatique et libertés consultable à l'adresse suivante : <https://www.athle.fr/reglement/charte-informatique-libertes.pdf>

Aucune donnée informatique utilisée le jour du cross n'est diffusée. Elles sont stockées sur un serveur au même titre que notre site.

Droit à l'image : L'organisateur pourra utiliser les éventuelles images de la manifestation, sous quelque forme que ce soit, sur tout support, sur un territoire donné sans limitation de durée. Elles ne sont utilisées que dans le cadre des communications de l'AHCM.

12. Annulation en cas de force majeure :

L'organisateur pourra, soit en cas de force majeure, soit sur requête de l'autorité administrative, mettre fin à tout instant à la manifestation. Les participants seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation.

Charte responsable :

Amis coureur(es)s, bénévoles, public, comme pour chaque édition du Cross du Charlaix, l'AHCM travaille à faire de sa course un évènement toujours plus responsable.

Cette charte a pour objectif de lister les engagements que nous prenons, mais également ceux que nous vous incitons à prendre pour faire du Cross du Charlaix une fête en accord avec notre environnement.

1. Ravitaillement arrivé :

Pas de gobelets à usage unique : Verres réutilisables

Pas d'aliment emballé individuellement.

Utilisation de l'eau du robinet, pas de bouteilles

Surplus alimentaire non jeté. Nous avons fait le nécessaire pour que tout soit distribué.

Utilisation des poubelles de tri sélectif.

2. Balisage

La grande majorité du balisage (fanions, piquets, flèches de couleur) est réutilisé depuis de nombreuses années.

Si besoin, nous utiliserons des bombes à la craie qui se dissolvent à l'eau de pluie pour les marquages.

Limitation au strict minimum des rubalises, et aucune pour les courses enfants.

Nettoyage et débroussaillage des chemins avant la course.

Nettoyage des chemins après la course et récupération du balisage et d'éventuels déchets perdus ou oubliés par les coureurs(ses).

Utilisation de chemins existants uniquement. Pas de zone de nature protégée utilisée.

Respecter l'environnement traversé, respecter le balisage, ne pas couper les sentiers, ne pas jeter de déchets sur le parcours.

3. Sécurité

Respecter les informations données par les signaleurs et jalonneurs.

Porter assistance à tout coureur(se) en difficulté, le temps que les secours prennent le relais.

Prévenir le signaleur ou jalonneur le plus proche pour qu'il informe les responsables de l'organisation